

Délibération n° 2019-165

OBJET : **SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL VALÉRY ET POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE RUE DES TEMPLIERS AVEC LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE**

Siège social : Orsay
Nombre de délégués en exercice : 78
Présents : 47
Présents et représentés : 56
Votants : 56

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 20 juin 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2019-165

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD

M. Jean-Luc VALENTIN donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER

M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

M. Jean-Pierre MEUR donne pouvoir à Mme. Anne BERCHON

M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT

M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Rémi BETIN

Objet : SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL VALÉRY ET POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE RUE DES TEMPLIERS AVEC LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 VI ;

VU la délibération n°2016-455 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 portant adoption du pacte financier et fiscal de solidarité actualisé par délibérations n°2017-267 du Conseil communautaire 22 novembre 2017 et n°2019-5 du Conseil communautaire du 20 février 2019 ;

VU la délibération n°2017-13 du Conseil communautaire du 1^{er} février 2017 portant adoption du règlement pour l'octroi du soutien à l'investissement communal ;

CONSIDERANT la demande de la commune d'Épinay-sur-Orge visant au financement de travaux de réfection de toiture pour son école maternelle sise rue des Templiers ;

CONSIDERANT la demande de la commune d'Épinay-sur-Orge visant au financement de travaux de réhabilitation du restaurant scolaire de son école élémentaire Paul Valéry ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conventionner avec la commune pour préciser le périmètre des fonds de concours et les modalités de versement ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources humaines, Services aux petites communes » du 13 juin 2019 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Épinay-sur-Orge pour les travaux de réfection de toiture pour son école maternelle sise rue des Templiers ;
2. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Épinay-sur-Orge pour les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire de son école élémentaire Paul Valéry ;
3. AUTORISE le Président à signer les conventions de fonds de concours ci-annexées avec la commune d'Épinay-sur-Orge, leurs éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à ces affaires ;

Délibération n° 2019-165

4. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le mercredi 26 juin 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (56 VOIX)

56 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , Monsieur Jérémy MARTIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Michèle VIALA, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

Délibération n° 2019-165

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20190626 - mc 126532 - DE - 1-1

Date AR Préfecture : 8/7/2019

- Affichée / Publiée le 8/7/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.